

Résolution du Comité Technique N° 22 du 22 Mars 2019	
AMI REVU	AMI 14 PIREDD Mongala
OBJECTIF DE L'AMI ET CONTEXTE	<p>L'objectif de l'AMI était de <b>sélectionner une agence pour reprendre le portage du PIREDD Mongala suite au désistement en Septembre 2018, de la Banque Mondiale.</b></p> <p>La Banque Mondiale s'est désistée après que le document de programme ait été recommandé pour approbation par le COPIL. Le CT 18 a décidé de relancer l'AMI et sur les offres reçues par le CT19, il a sélectionné celle d'ENABEL qui se présentait déjà sous forme de Document Projet. Ce document est passé en CT22 du 22 mars.</p> <p>La présente résolution résume les recommandations faites lors de ce CT.</p>
AGENCE SOUMMISSION AIRE	ENABEL
MONTANT DE FINANCEMENT ET DUREE	7 Millions USD \$ dont 4 Millions en tranche sécurisée et 3 Millions en tranche conditionnelle 48 mois
RAPPEL DES TDR	<p>Les différents secteurs d'intervention de la stratégie nationale REDD se matérialisent dans les PIREDD. La méthodologie des PIREDD est basée sur la structuration du milieu, le renforcement des capacités et l'aménagement du territoire, les options techniques d'intervention visant à lutter contre les moteurs de la déforestation. Les principes de participation, d'engagement de la société civile et du secteur privé ainsi qu'une attention particulière à la question du genre et des peuples autochtones sont également des principes directeurs de tous les programmes du Fonaredd, en particulier des PIREDD.</p> <p>Comme pour tous les PIREDD, l'impact global attendu de ce programme est exprimé en réduction de la déforestation et des émissions de gaz à effet de serre, en comparaison de la situation de référence établie par le programme SNSF au niveau de la Province.</p> <p>L'objectif Global de ce programme doit viser la réduction à la fois des émissions de gaz à effet de serre ainsi que celle de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie.</p> <p>Les TdR de l'AMI 14 visent, selon les moteurs de déforestation identifiés ainsi que le budget disponible, les activités phares suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration d'une politique forestière provinciale ;</li> <li>- le contrôle des flux de bois et de l'exploitation forestière sous toutes ses</li> </ul>

	<p>formes dont le charbonnage ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement de la foresterie communautaire et communale ;</li> <li>- l'appui aux exploitants forestiers pour qu'ils appliquent mieux les prescrits du code forestier ;</li> <li>- l'appui aux exploitants forestiers artisanaux (organisation, déontologie, articulation avec la foresterie communautaire...) ;</li> <li>- l'investissement ciblé d'équipement et d'infrastructures ;</li> <li>- l'appui à l'intensification des techniques culturales en production vivrière ;</li> <li>- l'appui d'amont et d'aval au développement des cultures pérennes, gage de l'abandon de l'itinérance culturelle ;</li> <li>- l'appui à la mise en valeur des savanes (reboisements à cycle court pour permettre l'installation de cycles agroforestiers durables, mises en défens, cultures pérennes, motorisation...)</li> <li>- l'appui à l'équipement agricole (transformation primaire, stockage...) et soutien à la réhabilitation d'infrastructures stratégiques...</li> <li>- l'appui à la sécurisation foncière de l'agriculture paysanne et à son articulation avec l'agriculture d'entreprise...</li> <li>- l'appui au planning familial</li> </ul> <p><b>Il est important de souligner que, du fait du financement faible de ce projet (7 M\$ en deux tranches) le CT a accepté que le projet Mongala sélectionne les activités les plus pertinentes dans la liste qui précède, compte tenu des limites budgétaires.</b></p>
<p>REVUE INITIALE    DU SE SUR LE    PRODOC</p>	<p>L'agence d'exécution ENABEL a présenté une première version du Document de Programme, le 18 Février 2019. A l'examen de cette version le Secrétariat Exécutif (S.E) du FONAREDD avait jugé que le document devait être renforcé afin de mieux répondre aux Termes de Référence de l'AMI et en vue d'être soumis aussi bien à la revue des évaluateurs indépendants qu'à celle des membres du Comité Technique. Une première checklist de conformité ainsi que les observations du SE ont été partagées avec l'agence le 1<sup>er</sup> Mars 2019.</p> <p>Une deuxième version du Document de Programme a été envoyée par ENABEL le 11 mars. Cette version a été soumise à la revue du Comité Technique le 22 mars 2019. Elle fait l'objet de la présente résolution.</p>
<p>NOTATIONS DES    EVALUATEURS    INDEPENDANTS</p>	<p>Deux évaluations indépendantes ont été commissionnées par le SE du FONAREDD, une effectuée par un expert international et l'autre par un expert congolais. Ils ont examiné le document à deux reprises, sous sa forme NIP initiale, très proche d'un Prodoc et sous la forme de Prodoc avancé soumis au CT22.</p> <p>Les deux évaluations convergent quant à la qualité du programme soumis. Les</p>

	<p>évaluateurs attribuent des notes supérieures à 70/100 requises pour un passage en Comité Technique (87/100 et 82/100).</p> <p>Cependant, quelques points d'attention ont été relevés par les évaluateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) faible accent sur les études préalables, dont l'étude baseline ;</li> <li>ii) faible accent mis sur l'aménagement du territoire qui devrait être au centre du processus de la mise en œuvre ;</li> <li>iii) théorie du changement, bien que développée dans le document de programme, a besoin d'être précisée et regroupée ;</li> <li>iv) faible accent mis sur la dégradation forestière ;</li> <li>v) non prise en compte de la participation des exploitants forestiers industriels et artisanaux ;</li> <li>vi) non identification claire des zones d'intervention,</li> <li>vii) besoins d'extension territoriale de la zone d'intervention non quantifiés par le projet ;</li> <li>viii) pas d'indication sur les co-financements potentiels.</li> </ul>
<p>OBSERVATIONS DU CT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Document Projet soumis à la revue du CT de ce jour est de bonne qualité. Il comprend des activités renforcées de « conscientisation et de sensibilisation » qui est une innovation souhaitable dans les Piredd.</li> <li>• Ses objectifs quantitatifs sont faibles, du fait du faible budget disponible.</li> <li>• La partie aménagement du territoire et de la structuration du milieu, ainsi que l'approche territoriale, qui étaient en grande partie repoussées à la deuxième tranche dans la version initiale du prodoc ont été prises en compte dès la première tranche, mais avec un budget faible.</li> <li>• La méthodologie de l'AT n'est guère explicitée, ni son articulation avec les activités techniques.</li> <li>• Le partenaire exclusif du projet est le Ministère de l'Environnement, alors que les activités sont en grande partie de l'ordre de la mission du Minagri et du Ministère du Développement Rural.</li> <li>• Le cadre de résultat n'intègre pas les indicateurs CAFI en particulier les indicateurs de gouvernance ;</li> <li>• L'intervention par rapport aux Peuples autochtones n'est ni définie ni budgétée.</li> </ul>

RECOMMANDATIONS  
EXECUTOIRES  
DU CT

Le CT émet les recommandations exécutoires suivantes pour parvenir à un document projet conforme à ses attentes :

1. L'approche « aménagement du territoire » centrale pour l'atteinte des objectifs du Piredd doit être explicitée et présentée comme stratégique pour l'atteinte des objectifs du projet, notamment l'objectif global. Les activités découlent de la programmation des plans, même si l'on peut admettre que des activités expérimentales (agroforesterie etc.) et de conscientisation les précèdent.
2. Cette approche est indispensable à l'articulation entre la production agricole et la protection de la forêt ou sa gestion durable ; le mentionner clairement dans la méthodologie. Montrer notamment comment les appuis au développement agricole se dérouleront de préférence dans les savanes et les forêts dégradées et comment la mise en défens sera mobilisée pour préserver les forêts les plus menacées afin de reconstituer leur potentiel...
3. Cette approche est liée au renforcement préalable des capacités des entités territoriales au travers des Comités de Développement. Ceci est un élément important à prendre en compte dans l'explicitation de la démarche de l'AT. Les Plans doivent être validés par les responsables des entités territoriales concernées.
4. En complément des agents du Ministère de l'Environnement, le projet doit mobiliser les agents du Minagri présents dans les secteurs administratifs ciblés, au moins une sélection d'entre eux. Cette mobilisation doit se faire en relation étroite et en synergie avec les projets de la Banque Mondiale opérant dans la zone, eux aussi en appui au Minagri (PARRSA).
5. Si le MEDD conserve la présidence du Comité de Pilotage, il est nécessaire que le MINAGRI en fasse également partie, comme le Ministère du Développement Rural s'ils sont distingués. Les autres ministères concernés par la GRN doivent aussi figurer dans le Comité de Pilotage Provincial, explicitement identifiés dans le Prodoc (AT, Affaires Foncières, ITPR, Mines).
6. Prévoir des moyens spécifiques pour les études et la mitigation des impacts socio environnementaux. Si et c'est le cas, ENABEL possède une méthodologie particulière en la matière, y faire référence explicite et en

fournir un résumé en annexe.

7. Dans les activités de sensibilisation et de conscientisation prendre en compte le dispositif local de communication, notamment les radios communautaires. Prévoir un budget pour cela.
8. Créer un chapitre sur le suivi évaluation, clarifier les responsabilités en la matière et articuler cette fonction au dispositif national prévu par le Fonaredd, tel que décrit dans l'annexe 1 des Projets financés par le Fonds. Joindre cette annexe au Prodoc.
9. Prévoir des moyens spécifiques pour les Peuples Autochtones, notamment dans le territoire de Bongandanga, en complément de bien préciser qu'ils sont éligibles à toutes les activités prévues.
10. Nécessité de construire le Cadre de Résultat comme le budget, sous une forme permettant **d'intégrer des moyens complémentaires, sous forme de variante** et faire correspondre dans le budget et le Cadre de Résultat les conséquences de cette variante.
11. Le Cadre de Résultat doit obligatoirement comporter les indicateurs harmonisés de CAFI/Fonaredd (listes et explications fournies par le Fonaredd). Ci-dessous figurent des recommandations précises qui permettront d'améliorer le Cadre de résultat. Noter les observations pertinentes de la Norvège sur la présence de « l'amélioration des conditions de vie » dans l'objectif global :

CAFI :

- a. Le cadre du programme Mongala prend en compte certains des indicateurs pertinents mais quelques améliorations à effectuer
  - i. même s'il est précisé en page 107 que les indicateurs de CAFI seront repris, il est désirable de faire cet exercice dès maintenant afin de les voir déjà **apparaître dans le cadre de résultats du pro doc.**
  - ii. Indicateurs spatiaux : Préciser (et prévoir) que les données exprimées en hectares devront être géoréférencées dans les rapports annuels (points GIS),
  - iii. Les indicateurs de gouvernance ne sont généralement pas repris
  - iv. Prévoir les budgets adéquats pour un M&E robuste et pour collecter les données sous les indicateurs d'**effet**, même s'ils ne s'appliqueront qu'après quelques années de programme
- b. Nous demandons également que les lignes de base - pour les indicateurs actuellement dans le cadre et ceux qui pourront y être ajoutés - soient **impérativement renseignées en année 1 du programme**, faute de quoi les résultats ne pourront pas être évalués.

Norvège :

LE **cadre de résultats** est globalement bon, mais nous recommandons quelques changements afin de rendre la logique globale et la hiérarchie des résultats plus forte:  
**Objectif général :**

- Le terme "Impact des activités humaines sur la forêt (...)" n'est pas clair, il peut être tout et rien. Nous suggérons de la reformuler à la « déforestation et dégradation forestier réduite ».
- En ce qui concerne la deuxième partie de la formulation de l'objectif général : "(...) les conditions de vie et de revenus des habitants sont améliorés », le cadre de résultats manque de référence à cet impact au niveau inférieur. Aucun des indicateurs de résultat ou de sortie n'inclut la référence à cette formulation d'impact. Si elle est censée être implicite, nous suggérons de supprimer la formulation. S'il est censé être l'un des impacts du programme, nous suggérons d'inclure une chaîne de résultats distincte (R5) pour pouvoir la mesurer tout au long du projet. Cela peut être lié à des activités liées à l'accès accru au marché, à une meilleure sécurité alimentaire, etc., qui sont déjà incluses dans le document de projet.
- **Objectif (résultats):**
- Nous recommandons que, plutôt que d'avoir une formulation longue contenant des objectifs différents dans la même phrase, de la diviser en deux objectifs spécifiques distincts :  "application des systèmes agroforestiers biens durables"
- « AMELIORATION effective de la gouvernance des ressources naturelles » :
- Si vous décidez de maintenir la formulation de l'objectif général "les conditions de vie et de revenus des habitants sont améliorées", nous recommandons d'inclure un troisième objectif SPECIFIQUE.
- **Indicateurs :**
- La valeur totale devrait également être incluse avec le pourcentage (par exemple "% des habitants comprenant et maîtrisant les commerces et enjeux", le nombre d'habitants devrait être inclus dans la valeur de base et la cible. Nous reconnaissons que ces connaissances dépendent de la phase initiale du projet et peuvent être incluses au cours des six premiers mois d'exploitation.
- Lorsque l'indicateur se rapporte aux habitants, aux personnes, au nombre des agents (niveau individuel), nous recommandons vivement de séparer par sexe et lorsque les peuples autochtones concernés.
- L'indicateur "sur la gestion durable des ressources naturelles, sécurité alimentaire et nutritionnelle, planification familiale" ne nous fournit aucune information utile et doit être reformulé.
- L'indicateur « % d'espace forestier géré durablement dans les zones ciblées par le programme » peut être difficile à mesurer. Nous recommandons d'utiliser la déforestation brute ou nette, qui sera mesurée par le FNS tous les deux ans, et si les données existent, également la dégradation.
- Résultats (extrants) : afin de rendre la chaîne de résultats aussi claire et logique que possible, nous recommandons également qu'il y ait une distinction plus claire entre les extrants et les résultats. Les résultats et les indicateurs de résultats sont en général bien formulés, mais certains d'entre eux renvoient à des résultats (changement de comportement en dehors du contrôle direct du projet) plutôt qu'à des extrants (produits directement liés à l'intervention du projet). Par exemple R2 « des pratiques (...) Sont promues, expérimentées et adoptées. » Adoptées est quelque chose en dehors du contrôle du projet, et pourrait bénéficier d'être introduit comme un outcome plutôt que d'une production. D'autres verbes sont " utilisés ", " adressé par la province".
- Permettez-nous de réitérer que nous reconnaissons, apprécions et encourageons ENABEL à maintenir ce niveau d'ambition transformatif dans le cadre des résultats. Il ne s'agit que de réorganiser légèrement la chaîne de résultat pour renforcer la logique de la hiérarchie des résultats.
- L'objectif global doit être reformulé si des indicateurs ne sont pas liés à chacune de ses composantes et détaillés dans le prodoc (déforestation, revenus, conditions de vie). Les indicateurs en question doivent être calculés et le mode de calcul et de vérification explicité. Supprimer condition de vie si pas d'indicateur clair ;
- LE cadre de résultats est globalement bon, mais nous recommandons quelques changements afin de rendre la logique globale et la hiérarchie des résultats plus forte:
- Objectif général :
- Le terme "Impact des activités humaines sur la forêt (...)" n'est pas clair, il peut être tout et rien. Nous suggérons de la reformuler à la « déforestation et dégradation

forestier réduite ».

- En ce qui concerne la deuxième partie de la formulation de l'objectif général : "(...) les conditions de vie et de revenus des habitants sont améliorés », le cadre de résultats manque de référence à cet impact au niveau inférieur. Aucun des indicateurs de résultat ou de sortie n'inclut la référence à cette formulation d'impact. Si elle est censée être implicite, nous suggérons de supprimer la formulation. S'il est censé être l'un des impacts du programme, nous suggérons d'inclure une chaîne de résultats distincte (R5) pour pouvoir la mesurer tout au long du projet. Cela peut être lié à des activités liées à l'accès accru au marché, à une meilleure sécurité alimentaire, etc., qui sont déjà incluses dans le document de projet.
- Objectif Richness (résultats):
- Nous recommandons que, plutôt que d'avoir une formulation longue contenant des objectifs différents dans la même phrase, de la diviser en deux objectifs spécifiques distincts : □ "application des systèmes agroforestiers biens durables"

12. Clarifier les critères de choix des zones d'intervention (accessibilité, proximité, sensibilité à la déforestation...) en première programmation (budget disponible) et pour la variante étudiée.

13. Ajouter un sous chapitre sur la gestion des conflits potentiels (fonciers, d'usage...), en mentionnant la façon dont ils seront adressés (par exemple dans le cadre de la méthodologie de « veille des incidents critiques »).

14. Réserver dans le budget des moyens spécifiques pour l'amélioration des procédés de transformation dans les trois filières principales (riz, palmier à huile et charbon de bois).

15. Nécessité de reformuler certains passages du texte notamment en ce qui concerne l'objectif général et des questions relatives à la gouvernance.

16. Nécessité d'apporter les éclaircissements pertinents sur les postes budgétaires repris aux points ... de la Matrice des Questions Réponses en annexe à la présente résolution.

17. Fournir une annexe sur les modalités résumées de gestion fiduciaire d'ENABEL et la manière dont les risques liés sont affrontés.

18. Précisions demandées sur les budgets :

- a. Dans le budget détaillé, fournir le coût unitaire des perdiem, et le quantitatif, afin qu'il soit possible de juger de la pertinence du montant de la ligne, actuellement globalisée.
- b. Expliquer les deux postes à temps partiel (20 et 25% du temps plein et justifier les montants unitaires.
- c. Au point III 4.6 préciser le type d'équipement concernés.

	<p>Une matrice de Questions/Réponses est jointe à cette résolution afin de permettre à l'agence de démontrer la manière par laquelle elle a intégré toutes les recommandations exécutoires dans la version finale du Document de programme.</p>
<b>DECISION DU CT</b>	<p>Le CT recommande que le document soit revu par l'agence avec l'accompagnement du Secrétariat Exécutif et que la version révisée ainsi que la Matrice de Question/Réponses et ajustements soient partagées avec le CT en vue d'une présentation au COPIL.</p> <p>Une validation du CT par email sera possible.</p>

Fait à Kinshasa, le 27/03/2019

**Pour le Comité Technique**  
**Aimé Kasenga**

**Président**

**Pour le Secrétariat Exécutif**  
**Félicien Mulenda**

**Coordonnateur**